Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Séance du 8 septembre 2026 – siège de la CCHPB

DELIBERATION n°0126

Portant sur l'élection du président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Date de la convocation : 18 août 2026

Membres en exercice : 28, Membres présents : 15, Pouvoirs : 7, Voix délibératives : 22

Collèges	Membres		Présents	Absents
Elus	**Conseil régional de Bretagne**	M. Loïc HENAFF	P	
	Conseil départemental du Finistère	Mme. Jocelyne PLOUHINEC	P	
	Etablissements publics de coopération intercommunale	M. Éric JOUSSEAUME	P	
		Mme. Brigitte LE GALL – LE BERRE	P	
		M. Yves CANEVET	P	
		M. Olivier PORS	R	
		M. Philippe STEPHAN	P	
		M. Yvan MOULLEC	P	
		Mme Nadine KERSAUDY	R	
		M. Henri SAVINA		X
		M. Jean-Paul COZIEN	R	
	Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Yves-Marie BOUER	P	
		M. Christian LOUSSOUARN	P	
	Syndicat intercommunautaire Ouest-Cornouaille aménagement (SIOCA)	M. Bruno BUREL	P	
Usagers	**Chambre d'agriculture du Finistère**			Excusé
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		Excusé
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	P	
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX	R	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		X
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA	P	
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		Excusé
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC	R	
	Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère, représenté par M. Jean-Luc LE DONGE		P	
Etat	**Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant**		R	
	Le Préfet du Finistère représenté par le DDTM du Finistère, représenté par M. Jerome GUILLEMOT		P	
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne		R	
	La Directrice Régionale de l'Office Français de la Biodiversité, représentée par M. Frank OLLIVIER		P	

Pouvoirs :

- → Olivier PORS à Philippe STEPHAN
- → Nadine KERSAUDY à Yvan MOULLEC
- → Jean-Paul COZIEN à Éric JOUSSEAUME
- → Virginie HERVIEUX à Bernard TREBERN
- → Lenny GOUEDIC à Bernard TREBERN
- → Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne au Préfet du Finistère
- → L'Agence de l'eau Loire-Bretagne au Préfet du Finistère

Personnes invitées sans pouvoir de vote :

- → Guillaume NICOLLE (Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud)
- → Laurence LE BOUILLE (Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud)
- → Amy LEFROID (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- → Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2026, faisant suite aux élections municipales de mars 2026 et portant composition de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille.

Il convient d'engager un renouvellement des instances de direction du SAGE en élisant d'abord le président de la CLE.

Le président de la CLE assure les responsabilités suivantes :

- → il conduit la procédure d'établissement, de mise en œuvre, de suivi et de révision du SAGE par la CLE, à l'approbation de laquelle il soumet obligatoirement les différentes phases d'avancement,
- → il préside les réunions de la CLE,
- → il préside les réunions du bureau de la CLE,
- → il signe les documents officiels et a, seul, qualité pour engager la CLE,
- → il représente la CLE dans toutes ses missions de représentation externe, notamment auprès des instances institutionnelles.

Le président est issu du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux et est élu par les seuls membres de ce collège.

L'élection est faite à scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

M. Christian Loussouarn, en sa qualité de doyen des membres présents, est amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille.

La CLE choisit pour scrutateurs : Tanguy Kernoa et Loïc Henaff.

Éric Jousseaume se porte candidat à la présidence de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille.

Il est procédé aux opérations de vote.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
Nombre de bulletins blancs ou litigieux à déduire	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

A obtenu :

M. Éric Jousseaume	13

Éric Jousseaume, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille.

Après élection, **la CLE :**

→ **Proclame Éric Jousseaume président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille et le déclare installé.**

→ **Autorise Éric Jousseaume à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait à Pouldreuzic, le 8 septembre 2026

Pour extrait conforme

M. Éric Jousseaume
Président,
de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille